

Le débat fait rage au sein de la majorité sur les gestes à consentir vis-à-vis des salariés

Si la TVA sociale vise en priorité la baisse du coût du travail, des pistes sont explorées dans la majorité et au sein du gouvernement pour améliorer aussi le salaire net.

Le sujet agite la majorité. Et pourrait cristalliser les débats des prochains jours entre le gouvernement et les élus, notamment la réunion du groupe UMP, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Si le principe de la TVA sociale - une baisse des charges patronales et donc du coût du travail, financée par une hausse de la TVA (voire également une petite part de CSG) - est approuvé par tous ou presque, le timing de la réforme inquiète beaucoup à moins de trois mois de l'élection présidentielle.

Dans ces conditions, de nombreux élus, des membres de l'UMP et certains ministres jugent indispensable de faire un geste en faveur des salariés, qui vont subir les hausses de prix liées au relèvement de la TVA. Alors que des réunions d'arbitrage vont se tenir ces prochains jours, le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer, monte à son tour au créneau aujourd'hui (lire ci-dessus).

« Si rien n'est prévu dans la réforme pour augmenter le salaire net, je ne la voterai pas », résume sans ambages la députée Chantal Brunel (UMP). La Droite populaire a aussi mis en garde l'exécutif sur ce point. Le Medef lui-même défend depuis l'automne une réforme mêlant baisse de charges

LES DIFFÉRENTES CHARGES SOCIALES SALARIALES

HORS ALLÈGEMENTS

SÉCURITÉ SOCIALE	7,5%
DONT : ASSURANCE MALADIE	0,75%
VIEILLESSE	6,75%
UNEDIC	2,4%
ARRCO-AGIRC-AGFF	3,8%
CSG	7,5%
CRDS	0,5%

IDÉ / SOURCE : ACOSS - CHAMP : RÉGIME GÉNÉRAL

patronales et hausse de TVA d'un côté, et baisse de charges salariales et hausse de la CSG (qui frapperait aussi les revenus financiers et les retraités) de l'autre. Afin de faire accepter la réforme. Initialement, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a défendu la nécessité de diminuer les charges salariales avant de mettre un bémol, l'Elysée et Matignon ayant clairement fait savoir aux ministres que la priorité de la réforme était d'améliorer la compétitivité. Certains élus de la majorité, à l'instar de Jérôme Chartier et d'Hervé Mariton, sont venus en soutien, en expliquant qu'il ne fallait pas courir plusieurs lièvres à la fois.

Il n'empêche : des réflexions sont

« Si rien n'est prévu dans la réforme pour augmenter le salaire net, je ne la voterai pas. »

CHANTAL BRUNEL, DÉPUTÉE UMP

toujours en cours au sein de l'exécutif pour rendre la réforme moins impopulaire. L'Elysée a déjà fait savoir que les entreprises devraient rendre des comptes sur la marge dégagée par la baisse des charges (prix, salaires, etc.). Et l'idée d'une baisse de charges salariales ciblée sur les salaires les moins élevés

(entre 1 SMIC et 1,3 ou 1,5 SMIC par exemple), qui viendrait en complément de la réforme, est sur la table. « Cela peut s'avérer déterminant si on veut que la réforme soit votée », souligne un responsable de la majorité.

Recycler la prime pour l'emploi

Pour financer cette baisse de charges salariales sans augmenter un impôt (TVA ou CSG), Bercy explore l'idée d'un recyclage de la prime pour l'emploi (PPE), qui coûte près de 3 milliards d'euros tout en présentant de nombreux défauts (perception avec un an de décalage, saupoudrage, barème peu lisible, faible effet incitatif au travail, etc.). Une piste serait de réinjecter ces fonds dans une baisse de charges salariales ciblée. « C'est une voie intéressante, et on pourrait poser des premiers jalons, mais je doute que l'on puisse faire cela en un mois », remarque Pierre Méhaignerie, président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. « Transformer la PPE pour aboutir, finalement, à une hausse au bas de la feuille de paie, ce n'est pas absurde », estime aussi Hervé Mariton. Mais pour Jérôme Chartier, porte-parole de l'UMP sur le budget, « il y aurait forcément des perdants ». Pierre Méhaignerie jugerait plus simple de réserver une partie des baisses de charges aux salariés (1,5 point), tout en admettant que cela « diminuerait l'effet compétitivité de la réforme. »

ÉTIENNE LEFEBVRE